**LE BOUCHET MONT-CHARVIN**

# ARRETE DU MAIRE
**ARR_2026_061**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;
**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;
**Vu** la demande présentée par l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan le 02 novembre 2026 dans le cadre de travaux de Génie Civil pour le compte du Syane ;
**Considérant** que Sogetrel sous-traite l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan pour ces travaux ;
**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules empruntant la route de Nant-Blanc entre le numéro 357 et le numéro 877 ainsi qu'entre le numéro 1643 et le numéro 1809 et ce, du lundi 16 novembre au lundi 30 novembre 2026 inclus afin de sécuriser ces travaux ;
**Considérant** que le chantier durera environs 10 jours à une date non connue à la prise du présent arrêté ;

## ARRETE:

Article 1 : La circulation s'effectuera de manière alternée entre le numéro 357 et le numéro 877 ainsi qu'entre le numéro 1643 et le numéro 1809 de la Route de Nant-Blanc du lundi 16 novembre au lundi 30 novembre 2026 inclus ;
Article 2 : Le stationnement de tout type de véhicule sera interdit entre le numéro 357 et le numéro 877 ainsi qu'entre le numéro 1643 et le numéro 1809 de la Route de Nant-Blanc aux dates précisées à l'article 1, excepté pour les véhicules de l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan ;
Article 3 : Le dépassement de et par tout type de véhicule sera interdit entre le numéro 357 et le numéro 877 ainsi qu'entre le numéro 1643 et le numéro 1809 de la Route de Nant-Blanc de la Route de Nant-Blanc aux dates précisées à l'article 1 ;
Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h sur la Route de Nant-Blanc aux dates précisées à l'article 1 ;
Article 5 : Les techniciens de l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan devront être en possession du présent arrêté lors de leurs interventions ;
Article 6 : Une signalisation, par panneaux de feux tricolores manuels, sera mise en place par l'entreprise OT-Engineering de Meylan, de manière à garantir la circulation en alternat ;
Article 7 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales à Thônes ;
- L'entreprise OT-Engineering de Meylan, en la personne de Mme M. JORQUERA.

Et affichée aux lieux habituels dans la Commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le lundi 02 novembre 2026,
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

MAIRIE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN * Haute-Savoie *

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 05/11/2026

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

MAIRIE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN * Haute-Savoie *